



Repos compensateur perdu ?

Par **Polemon**, le **24/04/2018** à **17:33**

Bonjour,

Je suis salarié depuis 5 ans, j'ai accumulé 800h sur mon compteur de repos compensateur.

Mon boss me propose un avenant pour me faire passer en forfait jour.

Si j'accepte, vais-je perdre mes 800h de repos compensateur ou y ai-je droit en numéraire ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **24/04/2018** à **23:13**

Bonjour,

Ce qui est acquis normalement le reste...

Il faudrait donc trouver un accord avec l'employeur avant de signer le forfait / jours pour savoir ce qu'il compte faire pour solder ce nombre d'heures considérable de repos compensateur...